

30 mars 2010

10.120

Interpellation Serge Vuilleumier**Les Bleus (police cantonale) contre ou avec les Gris (service du domaine public SDP)**

Depuis janvier 2007, date d'entrée en vigueur du contrat de prestations ayant conduit à la mise en place du concept de police unique, le commandement de la police s'est rendu compte que le nombre croissant de contrats de prestations nécessitait une révision de ceux-ci.

Certaines communes – et La Chaux-de-Fonds en particulier – ont fait le même constat et des contrats de prestations ont été résiliés. Il en résulte que le fonctionnement de la police s'en trouve péjoré puisque se trouvant sans mandats ou missions clairement définis par faute de contrat.

La résiliation portant ses effets au 31 décembre 2009, des rumeurs (ou est-ce la vérité?) courent et insinuent que le Conseil d'Etat est peu enclin à renégocier le nouveau contrat dans un délai raisonnable.

De plus, seul le volet financier semble revêtir une importance particulière alors que la redéfinition des missions est reléguée au second plan.

La situation de blocage qui prévaut dans ce dossier porte préjudice aux prestations que doivent remplir les différents corps de police et contribue à entretenir des tensions déstabilisantes entre les "Bleus et les Gris" ainsi que bien évidemment entre les autorités cantonales et communales.

Par notre interpellation, nous souhaitons savoir du Conseil d'Etat:

- s'il a évalué le fonctionnement du concept après les premières années et quelle conclusion il en tire;
- s'il a consulté les communes pour obtenir leur indice de satisfaction après les premières expériences;
- s'il estime que des ajustements doivent être apportés à la suite des expériences faites depuis la mise en vigueur des premiers contrats. Si oui, lesquels?
- s'il compte redéfinir les missions et les objectifs des différents corps (cantonal et SDP);
- s'il est dans ses intentions de conduire les négociations allant dans le sens d'une collaboration menant à l'apaisement;
- s'il est vrai qu'il s'oppose à une éventuelle réduction du nombre d'EPT (équivalents plein-temps) à charge des communes dans les nouveaux contrats de prestation. Si oui pour quelles raisons?

Cosignataires: F. Ducommun, A. Houlmann, S. Locatelli, F. Cuche, S. Latrèche, J. Lebel Calame, C. Borel et M. Guillaume-Gentil Henry.